

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021 A 18H

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mai à 18 heures, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire

Etaient Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Alain PERRARD, Michèle AURIOL, Christian DUNYACH, Francis VILA, Linda BINI, Bernard REMEDI, Ghislaine PALAU, Elisa TELL.

Absents excusés : Jean-Michel FITE a donné procuration à Claude FERRER, Francine BORRAT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte

Secrétaire de séance : Alain PERRARD

Les points suivants ont été traités :

Cession des terrains cadastré AC 96 et AC 97 à la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} septembre 2020 n°20200901-01, ayant pour objet transfert de terrains à la Communauté de Communes pour la construction du cabinet médical, il a été décidé de donner à la Communauté de Communes un terrain destiné à la construction d'une maison de santé, parcelles cadastrées AC 96 et AC 97, sises à Prats de Mollo la Preste, lieudit El Roser.

Il convient de préciser que lesdites parcelles sont cédées à l'euro symbolique et non pas données.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De céder à l'euro symbolique à la communauté de Communes du Haut Vallespir les parcelles :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	96	El Roser	00 ha 01 a 06 ca
AC	97	El Roser	00 ha 01 a 65 ca
Total surface			00 ha 02 a 71 ca

afin d'y construire la Maison de Santé.

- De désigner Maître DENAMIEL pour l'établissement de l'acte de cession ;
- De sortir ces terrains n° d'inventaire 3219020333 de l'actif de la Commune pour la valeur de 8 985.51 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

Décision modificative de crédits N°1 au budget Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle de légalité demande que l'affectation du résultat de 2020 soit modifiée, ce qui amène à modifier les crédits budgétaires. D'autre part il convient de rajouter des crédits pour les opérations d'ordre de réintégration des travaux de La Bernède.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De modifier l'affectation des résultats de 2020 ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	310 793.26 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	498 249.08 €
Résultat 2019 du Service de l'Eau transféré à la CCHV	63 733.10 €
EXCEDENT AU 31/12/2020	872 775.44 €
Affectation obligatoire :	
<input type="checkbox"/> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
<input type="checkbox"/> aux réserves réglementaires (plus-values nettes de cession d'immob.)	
<input type="checkbox"/> à l'exécution du virement de la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affectation comme suit :	
<input type="checkbox"/> affectation complémentaire en réserves compte 1068	300 420.80 €
<input type="checkbox"/> affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	572 354.64 €

- d'approuver la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D2313/041 opérations patrimoniales		120 000 €
R238/041 opérations patrimoniales		120 000 €
R1068 Excédent de fonctionnement		300 421 €
R021 Virement de la section de fonctionnement	300 421 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D023 Virement à la section d'investissement	300 421 €	
R002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	300 421 €	

Décision modificative de crédits n°1 au budget énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle de légalité a fait remarquer que les opérations d'ordre du budget Energies Renouvelables ne sont pas équilibrées.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- d'approuver la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D13911/040 amortissement subv. Etat		1 194 €
D2313 immobilisations en cours		70 029 €
R28135/040 amortissement installations		71 223 €

Rapport de la commission d'ouverture des plis pour les travaux d'électrification rurale programme 2019 et attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08 mars 2021 il avait été décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par la Régie Electrique Municipale pour les travaux d'électrification rurale programme 2019, et de lancer une consultation dématérialisée selon une procédure adaptée.

Le marché se décompose en 2 lots (Renforcement de l'alimentation électrique et éclairage public)

La publication a été faite : 16 mars 2021

Date limite de remise des offres : 06 avril 2021 à 12 H

3 plis ont été déposés (ENGIE – SOTRANASA – EFER)

Ouverture des offres : le 12 avril 2021

Une négociation a été menée avec les entreprises ENGIE et SOTRANASA, l'entreprise EFER n'a pas fourni les renseignements complémentaires demandés.

La commission d'ouverture des plis après négociation et analyse des offres s'est réunie le 17 mai 2021 à 14H et propose de retenir

- Lot 1 - l'entreprise SOTRANASA tranche ferme plus options pour la somme 97 357.00 € HT soit 116 828.40 € TTC.
- Lot 2 – l'entreprise SOTRANASA pour la somme de 4 344.00 € HT soit 5 212.80 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- d'approuver la proposition de la commission d'appel d'offres pour les lots 1 et 2 soit :
 - LOT 1 entreprise SOTRANASA pour un montant de 116 828.40 € TTC
 - LOT 2 entreprise SOTRANASA pour un montant de 5 212.80 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

Délégation de gestion du Refuge de ND du Coral

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation du refuge de ND du Coral tombe à échéance le 30 novembre 2021.

Il propose qu'une délégation de service public soit passée.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- de lancer une consultation pour une délégation de gestion du Refuge de ND du Coral
- de charger Monsieur le Maire d'établir un cahier des charges.

Avenants aux marchés de travaux de La Bernède

Mme Elisa TELL quitte momentanément la séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la proposition du maître d'œuvre, il est nécessaire de passer des avenants aux marchés concernant les travaux de réhabilitation de la Verneda.

Monsieur le Maire rappelle les marchés et avenants passés :

LOT	ENTREPRISE	Montant du marché et avenants TTC
Désamiantage	Sempéré	191 628.00 €
1 démolition gros œuvre	Vallespir Construction	327 133.33 €
2 charpente couverture	Perpignan charpente	686 147.18 €
3 menuiseries aluminium	Conforalu	141 727.20 €
4 menuiseries bois	Quinta	141 793.76 €
5 peinture sol souple façade	Causadias / Boix et Fabre	199 057.37 €
6 doublage cloisons plafonds	Causadias	211 108.36 €
7 électricité	C2A	294 632.71 €
8 chauffage ventilation plomberie	R2F	305 270.40 €
9 ascenseur	Midilev	24 521.04 €
10 serrurerie	AG Métal	67 775.40 €
11 voirie et réseaux divers	Vallespir construction	104 779.68 €
	TOTAL	2 695 574.43 €

Les avenants concernent le lot 1 Démolitions / Gros Œuvre et le lot 2 Charpente Couverture

Lot	N° de l'avenant	montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché
1 Démolitions/Gros Œuvre	2	-31 773.00 €	295 360.33 €
2 Charpente Couverture	4	-7 603.20	678 543.98 €

Le Conseil Municipal après délibération, considérant que ces avenants ne dépassent pas les 15 % des montants des marchés initiaux de travaux, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- d'accepter les avenants tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

Créations de postes de saisonniers ou pour surcroit de travail

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer des postes d'agents contractuel pour des emplois saisonniers ou pour surcroit de travail afin de prêter main forte aux agents municipaux.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- de créer 15 postes d'emploi saisonniers à raison de 35 heures par semaine pour la piscine municipale, le Fort Lagarde, l'aide à l'organisation des festivités ...
- de créer 5 postes à raison de 35 heures par semaine pour surcharge de travail administratif et aux ateliers municipaux

Tour de table

Claude FERRER :

- Informe le conseil municipal que suite à la délibération du 22 avril 2021 pour la mise en vente de la Maison « Bernard », les agences immobilières de Prats de Mollo ont donné leurs estimations la moyenne basse est de 43 500 € - la moyenne haute est de 48 500 € - La mise en vente se fera donc à 46000 €.
- Chauffage de La Bernède : il est envisagé de mettre une chaudière à granulés
- Une classe du lycée Déodat de Séverac de Céret est en train de faire un livre sur la retirada avec des témoignages de gens de Prats. Le livre sera très beau et riche ; Il a la patte artistique propre à Miquel DEWEVER-PLANA, même si ce sont les élèves qui ont pris les photos. Il fait 250 pages avec une préface de Serge BARBAIL. Il leur manque un peu d'argent pour la publication – voir si on peut verser une subvention
- Un arrêté municipal de création d'un arrêt minute a été pris, vu les aménagements envisagés sur le Foiral. Un modèle de disque va être mis sur le site de la Mairie (à imprimer et monter soi-même)

Jeanne MAISON :

- Les aménagements prévus à la Porte de France ont été changés, les bancs neufs ne permettent pas une bonne assise, de plus ils sont abimés
- Fait le compte rendu de la réunion de l'association Apex violences conjugales

Philippe MOLY

- Les travaux de peinture de la cage d'escalier de l'Ecole et de la Mairie vont commencer demain
- Les travaux au Verger sont terminés, il manquera la chaussée
- Les travaux de La Poste sont bien avancés

- A reçu les devis pour le goudronnage de la Route du Verger jusqu'au 4 routes (54 000 €) et pour la cour de l'école (21 000 €) – Il faudra faire une consultation pour un marché
- Canigou Grand Site est venu pour voir les aménagements qui peuvent être faits au Col d'Ares pour que l'entrée du Vallespir soit plus accueillante

Paule GORCE :

- Le 14 juin à 14h réunion avec les commerçants au sujet du marché, des places ...

Francis VILA :

- S'est rendu à Sorède pour une formation d'élus sur la gestion des incivilités par les Maires.